



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

Service ECLAT

Division Aménagement des
Territoires

Arras, le

- 8 JAN. 2016

Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Waben Avis de l'Autorité environnementale

Préambule

SNCF réseau réalise une opération d'électrification sur l'axe ferroviaire Amiens-Abbeville-Rang-du-Fliers. Ce projet fait l'objet de deux avis :

- un avis de l'Autorité Environnementale nationale, qui portera sur l'étude d'impact du projet dans son ensemble ;
- le présent avis, rendu par l'Autorité Environnementale locale, qui ne porte que sur les évolutions des documents d'urbanisme. **Cet avis porte sur une portion réduite du projet, et ne préjuge pas de l'avis donné par l'Autorité Environnementale nationale.**

Le dossier a été reçu par l'Autorité environnementale le 27 octobre 2015. L'Agence Régionale de Santé a été consultée le 18 octobre 2015.

Le dossier déposé comporte l'ensemble des éléments de l'évaluation environnementale attendus au titre du code de l'urbanisme et est donc complet sur la forme.

Avis

Le projet emporte la mise en compatibilité du document d'urbanisme de Waben. Il vise à :

- faire évoluer le règlement, afin de permettre l'implantation d'un poste électrique en bordure de voie ferrée ainsi qu'une voie d'accès à ce poste électrique ;
- positionner un emplacement réservé pour l'implantation de ce poste électrique.

Le dossier est bien constitué. Les diagnostics et l'évaluation environnementale ont été réalisés de manière satisfaisante et proportionnée aux enjeux du projet.

Le projet est de taille modeste. Le poste électrique et la voie d'accès seront positionnés en dehors de zones à enjeux environnementaux (réservoirs de biodiversité, zones humides, corridors de biodiversité...). Les équipements seront situés à proximité de la voie, afin d'éviter une trop grande consommation des terres agricoles.

La séquence « éviter-réduire-compenser » a été suivie, et garantit une limitation des impacts de la mise en compatibilité du POS sur l'environnement.

Pour la Préfète,
le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE